

# PROTOCOLE ÉTHIQUE ET SÉCURITÉ

CERADD;

;

© 2017, CERADD



This work is licensed under the Creative Commons Attribution License (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), which permits unrestricted use, distribution, and reproduction, provided the original work is properly credited.

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/legalcode>), qui permet l'utilisation, la distribution et la reproduction sans restriction, pourvu que le mérite de la création originale soit adéquatement reconnu.

*IDRC Grant/ Subvention du CRDI: 108394-001-Youth and strategies for resilience to violence and criminality in West Africa*



Université Gaston BERGER DE Saint-Louis  
Carrefour d'Etudes et de Recherches Action pour le  
Développement et la Démocratie (CERADD)



---

# PROTOCOLE ETHIQUE ET SECURITE

---

« Jeunes et stratégies de résilience à la violence et à la  
criminalité en Afrique de l'Ouest »

Mai 2017

Projet de recherche réalisé avec  
le soutien technique et financier du



International Development Research Centre  
Centre de recherches pour le développement international

Canada

## **Introduction**

L'université Gaston BERGER de Saint Louis par le biais du Carrefour d'Etudes et de Recherche Action pour le Développement et la Démocratie (CERADD) a obtenu du Centre de Recherches pour le Développement International du Canada (CRDI) un appui technique et financier pour l'exécution du projet de recherche: « Jeunes et stratégies de résilience à la violence et à la criminalité en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, au Sénégal) ». L'objectif de cette recherche est de contribuer à rompre le cycle de production de violence et de criminalité chez les jeunes à travers une meilleure compréhension des stratégies de résilience des jeunes et de leurs communautés contre ces violences en Afrique de l'Ouest en particulier au Burkina Faso et au Sénégal.

Partant de cet objectif et des questions de recherches posées, les acteurs impliqués dans le projet se doivent dès lors de respecter certains principes éthiques et de sécurité. L'élaboration de ce protocole permet de définir les principes auxquels les chercheurs devront souscrire et qui doivent guider tous les moments de la recherche.

Ces principes concernent aussi bien l'enquête que la gestion, la communication, la diffusion et l'utilisation des données recueillies afin de protéger à la fois les personnes qui fourniront des informations, les communautés et les équipes de recherche. En plus le document définit les standards pour les potentiels utilisateurs des résultats de recherche. En plus des éléments déclinés dans ce document, le projet aussi fait sienne les chartes éthiques de l'ONG Terres Des Hommes (TDH) partenaire du Projet au Burkina. Il s'agit de documents de Politique de Lutte contre le Vol, la Fraude et la Corruption, du document de la Politique de Sauvegarde de l'Enfant et du Code de Conduite des Consultants de TDH (cf annexe).

Pour faciliter l'appropriation de ce document, il sera partagé entre les différents membres de l'équipe du projet ainsi qu'avec tous les partenaires. Par exemple, lors de la formation des enquêteurs de terrain, une session spéciale sera consacrée à la présentation du document pour qu'ils prennent connaissance de son contenu mais tous les aspects concernant la phase de terrain sera mis dans un support qui leur sera transmis comme document de chevet.

### **I. LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES ETHIQUES DANS LA RECHERCHE**

L'éthique doit guider le comportement de tous les individus qui participent à la planification, à la conduite et à la promotion de la recherche à laquelle se prêtent des êtres humains. Toutefois, les facteurs qui handicapent l'idéal de la rigueur scientifique reposant sur l'éthique sont multiples. D'abord, il existe des limites à ce qui peut être entrepris comme recherches avec des groupes humains. Ainsi, il n'est pas pensable de nuire d'aucune manière à des êtres humains, ni même les tromper. Ensuite, il y a le fait que l'être humain est sans doute l'objet le plus complexe de la nature, et donc celui dont l'étude est la plus difficile. En outre, il faut considérer le fait que les êtres humains ne sont pas transparents et qu'on ne peut étudier leurs pensées intimes, d'autant qu'ils attribuent souvent des significations à leurs actes différents de celles que les scientifiques peuvent proposer. L'ultime difficulté est que les chercheurs eux-mêmes sont humains, et ont par conséquent des intérêts et des partis pris liés à leur objet d'étude, ce qui fait qu'il est parfois difficile de garder la distance, la neutralité et l'objectivité nécessaires en bien des circonstances.

Ces considérations ont valeur de rappel, mais aussi d'avertissement pour tout chercheur qui doit

dès lors se montrer particulièrement exigeant dans ses démarches respectives. L'exigence préconisée dans ce document est celle même que l'on retrouve au cœur de la science, en l'occurrence un équilibre entre deux attitudes apparemment contradictoires : une ouverture aux nouvelles idées aussi bizarres ou contraires aux idées reçues qu'elles soient, et un examen profond de toutes les idées, vieilles comme nouvelles. Cette créativité et ce scepticisme, ensemble, constituent le garde-fou de la connaissance. Étant donné que l'expérimentation critique et l'analyse sont au centre de la démarche méthodologique, elles doivent être fondées sur les principes éthiques applicables en toutes circonstances et à toutes les étapes de la recherche. Cette façon de procéder permet de valider le temps et les efforts déployés par le chercheur, aussi bien que la bonne volonté et la confiance manifestées par les participants.

Les principes éthiques sont observés pour :

- a. La collecte d'informations et de données : sous ce rapport les règles éthiques garantiront la protection de la dignité, de la vie privée, et de la sécurité de toute personne impliquée dans la production d'informations. Pour éclairer son consentement conscient et volontaire, chaque individu sera pleinement informé de l'objet de la démarche. A cet effet les différentes personnes qui seront enquêtées seront informées sur la confidentialité des informations qu'elles voudront partagées mais aussi leur destination. Il sera ainsi clairement interdit aux enquêteurs de donner de fausses informations. Pour le suivi de ce principe, chaque équipe d'enquêteurs travaillera sous la supervision d'un responsable choisi par l'équipe du projet. En plus de ce responsable, l'équipe du projet réalisera des missions de contrôles sur le terrain pour veiller au respect de ce principe avec des descentes inopinées dans les différentes zones d'enquêtes ;
- b. La clarification des responsabilités des différents intervenants dans le programme, quels que soient le niveau et la nature de leur engagement, et le déni de responsabilités des acteurs ou institutions qui n'auront pas exprimé leurs opinions. Pour le respect de ce principe une matrice des rôles et responsabilité sera confectionnée et partagée entre les différents intervenants dans le projet. Le Coordonnateur sera chargé du suivi du respect de cette matrice à tous les niveaux ;
- c. Le respect des droits de la propriété intellectuelle. Il sera formellement interdit à tous les membres de l'équipe du projet toute pratique qui viole le droit à la propriété intellectuelle. A chaque fois qu'une information sera utilisée dans le cadre du projet, la source sera précisée. Les chercheurs nationaux pays ainsi que la coordination veilleront au respect de ce principe. Pour les données qui seront produites dans le cadre de ce projet, elles seront soumises aux normes définies par le CRDI dans le cadre de ses accords de subvention.

Dans le cadre de cette recherche, les questions d'éthique auxquelles l'équipe veillera sont : la rigueur (i), la prudence (ii), la fiabilité (iii), la vérifiabilité (iv), l'indépendance (v), l'impartialité (vi).

### ☞ **La rigueur**

Pour respecter la rigueur dans la recherche, l'équipe bien que pluridisciplinaire s'appliquera à respecter les règles généralement reconnues dans chacune des disciplines impliquées (sociologie, anthropologie, droit, économie, statistique, démographie). Cela permet aussi bien dans l'exécution que dans la publication des résultats de la recherche d'agir de façon précise et nuancée pour que l'obligation de résultat ne nuise pas à ce principe. Pour l'exécution de la recherche, l'équipe s'est attelée à mettre sur place une équipe scientifique pour veiller au

respect de ce principe tout au long de recherche avec un accent particulier sur la prise en compte des règles scientifiques édictées en la matière. Cela se traduira aussi bien dans la confection des outils de collecte que dans la définition des cibles de l'enquête mais aussi lors de la présentation des résultats de la recherche qui seront toujours soumis à l'évaluation d'autres chercheurs. En plus de la validation des résultats de la recherche auprès des pairs, l'équipe s'efforcera aussi de présenter les résultats aux médias de manière véridique et compréhensible sans pour autant chercher ni à susciter des craintes ou des espoirs non justifiés.

### ☞ **La prudence**

Le respect de la prudence dans la recherche permet d'agir avec prévoyance et d'éviter tout comportement qui peut nuire aux acteurs impliqués dans la recherche (chercheurs, répondants aux questionnaires, autorités publiques et politiques, etc). Bien que l'objectif de la recherche soit de recueillir des informations, cela ne doit en aucun cas comporter des risques pour ceux qui exécutent la recherche ou ceux qui acceptent de fournir des informations. Par exemple cela se traduira dans le cadre du projet par le respect de la confidentialité des informations reçues et l'évitement de certaines zones à risque par les enquêteurs dans la collecte de l'information. Durant la phase de collecte des données, toutes les personnes et institutions impliquées seront informées de la destination des résultats de la recherche, ainsi, elles donnent leur consentement informé en toute connaissance de cause. Ce principe s'accompagne aussi du respect des codes et règles en vigueur au Burkina et au Sénégal et du contexte et de la culture des personnes enquêtées. C'est par exemple, avant de débiter toute enquête dans une localité d'informer les autorités coutumières et administratives de l'objet de la recherche et demander une autorisation préalable à ces personnalités. En plus de ces formalités, tous les enquêteurs seront munis d'une lettre d'introduction et d'un badge qui permet de les identifier. Cela permettra à l'équipe d'assumer toutes les fautes et omissions commises, ainsi que les dommages aux tiers qui en découlent et qui doivent être assumés et réparés au maximum.

### ☞ **La fiabilité**

La fiabilité du travail se mesure à l'aune des données présentées. Il s'agit dans le cadre de ce projet de diffuser des résultats qui rendent compte strictement de la réalité du terrain. Sous la supervision de la coordination sous régionale, l'équipe veille à ce qu'aucune information produite dans le cadre du projet ne soit ni fabriquée ni falsifiée. Il s'agit aussi de faire en sorte que l'échantillonnage, les techniques d'analyse et les méthodes statistiques ne soient pas choisis ou manipulés en vue d'obtenir ou de justifier un résultat défini d'avance. A un autre niveau tous les résultats de la recherche pourront faire l'objet de publication en tenant en compte aussi bien les résultats qui confortent les hypothèses de recherche que ceux qui les remettent en cause mais aussi en précisant les limites de la recherche dans ses aspects. Dans toute publication, en plus de rappeler le bailleur du projet, l'équipe précisera son entière responsabilité, en rappelant ce qui est clairement résultat de recherche et les conclusions qui en découlent et ce qui est analyse ou spéculation. Toujours par rapport à ce principe, toute citation ou information qui proviennent d'un autre travail sont précisées pour le respect du droit à la propriété intellectuelle et tous les noms des personnes qui ont participé à la recherche sont cités et leurs idées ne doivent aucunement être déformées. Cela est aussi valable pour les idées fournies par les personnes auprès de qui des informations sont collectées. Ces informations, au-delà de l'analyse qui peut en être faite, seront restituées telles qu'elles sont formulées par leurs auteurs tout en veillant à la confidentialité de leur identité.

### ☞ **La vérifiabilité**

Il s'agit pour l'équipe de mener le projet pour permettre à toute personne désireuse de le faire de suivre l'intégralité de leurs recherches et, le cas échéant, de les reproduire. Pour l'équipe, il s'agit de décrire, les résultats de l'étude de la littérature, les hypothèses, l'organisation de la recherche, les méthodes de recherche et d'analyse ainsi que les sources pour permettre aux autres chercheurs de vérifier l'exactitude et la pertinence du processus utilisé. Pour la vérification interne l'équipe du projet mettra en place des mécanismes de contrôle et de post contrôle sur les différentes données qui seront recueillies.

### ☞ **L'indépendance**

Veiller à l'indépendance consistera pour l'équipe à mener le travail uniquement dans le respect des règles scientifiques sans subir aucune influence. Il s'agit pour cela, au regard de la thématique, d'identifier les influences possibles et de mettre sur place des mécanismes pour les éviter ou au pire des cas les minimiser et au cas échéant, mentionner de tels cas. Bien que travaillant avec des organisations de la société civile et des décideurs politiques, l'équipe de recherche exercera ses activités scientifiques dans le respect des règles uniquement édictées dans le domaine. Tout en prenant en compte les suggestions et recommandations des acteurs impliqués dans le projet, l'équipe veillera à produire des informations qui reflètent uniquement la réalité du terrain recueillie selon les principes scientifiques en vigueur.

### ☞ **L'impartialité**

Le principe d'impartialité appliqué tout au long du projet permettra aux membres de l'équipe de ne pas se laisser influencer par leurs préférences, religion, sexe ou sympathie envers un groupe dans la collecte et l'analyse des données. Par exemple si l'exigence scientifique a orienté la recherche dans le cadre de la collecte de l'information auprès des ménages à enquêter autant de personnes de sexe masculin que de personnes de sexe féminin, ces personnes seront choisies selon des principes statistiques clairement définies qui donnent la possibilité à tous et à toutes les mêmes chances de figurer dans l'échantillon du moment qu'ils ou elles remplissent les conditions définies. Pour éviter que les sensibilités personnelles n'influencent la collecte des données, l'équipe organisera des séances de formation avec les membres de l'équipe à tous les processus de la recherche pour les sensibiliser sur la nécessité de respecter ce principe, comme tous les autres énoncés dans ce document. Mais ce principe d'impartialité apparaîtra aussi dans l'analyse des résultats en veillant à faire une distinction claire entre les jugements scientifiques et les préférences personnels des membres de l'équipe du projet.

En plus des six principes éthiques précités qui guideront la mise en œuvre projet, l'accent sera mis sur le strict respect des droits des personnes enquêtées, en veillant à la confidentialité de leurs identités. Cela sera possible grâce au travail de formation des agents de collecte qui seront outillés dans ce sens. Ce travail consistera à préparer les membres de l'équipe lors des séances de briefing aux éventuels discours qu'ils entendront dans le cadre de ce travail mais aussi des séances de débriefing pour partager avec les autres membres leurs expériences et leurs angoisses par rapport aux informations recueillies vu la sensibilité des thématiques.

En somme, les principes éthiques qui seront mis en œuvre prendront en compte : le souci de ne pas nuire, le consentement éclairé volontaire et permanent, le respect de la confidentialité et de la vie privée, le total contrôle, la liberté de retrait à tout moment, l'équilibre entre les risques et les avantages du projet pour les victimes et les communautés, l'impartialité, l'équité et la transparence des équipes de recherche, l'identification et la déviation des situations de conflits

d'intérêts<sup>1</sup> au sein des équipes notamment. Ces principes devront être observés à toutes les différentes phases de recherche.

## II. Les principes éthiques dans la phase de recherche

Les informations qui seront utilisées dans la recherche seront majoritairement recueillies auprès de tierces personnes sur le terrain. De ce fait les répondants pourront être amenés à partager expériences personnelles et des situations qui ont des impacts sur leur vécu quotidien. En outre, le simple fait de participer à une enquête peut constituer un danger aussi bien pour les répondants que pour leurs proches et tout autre membre de la communauté qui répond aux questions (OMS, 2007)<sup>5</sup>. Dès lors, des règles d'éthique et de sécurité sont nécessaires avant et pendant le travail d'enquête.

### a. Considérations préliminaires avant l'enquête

L'équipe de coordination et les équipes pays devront adopter des principes d'éthique et évaluer les risques et préoccupations en termes de sécurité pour les répondants mais aussi pour les agents chargés de la collecte des informations. Ainsi, avant même d'entamer les enquêtes, ils s'assureront de certains préalables :

- ✓ **Formation et connaissance des équipes de recherche sur « Jeunesse et résilience face à la violence et la criminalité :** Il s'agit de s'assurer que les enquêteurs et enquêtrices recruté(e)s disposent des connaissances et de l'expérience nécessaires sur cette question, d'une part et, d'autre part, maîtrisent les outils et techniques d'enquête quantitative et qualitative utilisées dans cette recherche ainsi que les techniques et procédures de dépouillement des données recueillies. Les membres des équipes seront donc sélectionnés avec soin et recevront la formation de mise à niveau lors d'un atelier de formation méthodologique. Les enquêteurs et enquêtrices recevront aussi une formation sur les principes fondamentaux d'éthique et de sécurité à observer dans le cadre de la mise en œuvre de leur contrat de travail.
- ✓ **Evaluation des risques pour les équipes de recherche et pour les personnes à interroger sur les sites :** Lors de l'élaboration des outils et la planification des enquêtes, la coordination et les équipes de recherche pays vont évaluer les menaces, réelles et présumées, d'une part, sur les répondants sur les sites des deux pays concernés, et sur les équipes de recherche, d'autre part. Ils prendront également en compte les conséquences potentiellement négatives des enquêtes sur les communautés. A chaque fois que les équipes pays auront identifié une zone d'enquête comme comportant des risques pour les enquêteurs ou pour une tierce personne, la zone sera substituée par une autre, en prenant en compte les principes scientifiques qui ont guidé à son choix.

Il s'agira pour eux, en somme, de veiller à réduire au maximum les préjudices que la présence des équipes de recherche et du projet pourrait engendrer, il s'agit du principe de « ne pas nuire ». La participation à ce projet ne doit pas exposer davantage les répondants à des dommages physiques, économiques, financiers, socio-culturels, psychologiques tels que des intimidations, sanctions, pressions, stigmatisation, perte des moyens de subsistance, exclusion scolaire, etc.,

---

<sup>1</sup> Conseil de recherches en Sciences Sociales du Canada, Conseil de recherches canadien en Sciences naturelles et en Génie du Canada, Conseil de recherches en Santé du Canada, 2014, Ethique de la recherche sur les êtres humains.

Les équipes de recherche veilleront donc à intégrer ces considérations d'éthique et de sécurité et prendront également en compte la spécificité de chaque pays et chaque site.

## **b. Lors de l'enquête de terrain**

### **✓ Se familiariser à l'avance avec les outils d'enquête :**

Il s'agit ici pour l'équipe de recherche de prendre connaissance des outils quantitatifs et qualitatifs avant même d'aller sur les sites pour être à l'aise et mettre à l'aise les enquêtés. Cela permet une certaine fluidité dans l'organisation des enquêtes et les face-à-face avec les répondants.

### **✓ Disposer de la logistique nécessaire :**

Avant les missions de collecte de données, l'équipe s'assurera de la disposition des outils et moyens d'enregistrement des informations recueillies lors des entretiens individuels, questionnaires, récits de vie et focus group. Dans chacun des sites, seront évalués les risques pour les enquêtés et les équipes de recherche ainsi que pour la validité des informations pour adapter le mode et le matériel d'enregistrement et de stockage adaptés au contexte et à la situation des enquêtés.

### **✓ Identifier la population à enquêter et les moyens d'accéder à eux :**

Pour cette phase, les équipes pays travailleront en collaboration avec les agences statistiques nationales mais aussi avec les organismes publics ou privés qui travaillent sur la thématique ainsi que les organisations de la société civile. Dans le processus, tous ces risques seront évalués et pris en compte, permettant ainsi aux équipes de recherche de promouvoir et d'agir dans un environnement favorable et sécurisant pour tous les répondants. Pour ce faire, sera mené en amont un travail de reconnaissance, d'information voire de sensibilisation sur les différents sites, pour déterminer dans quelle mesure et quelle stratégie à mettre en place. Les équipes de recherche établiront aussi une collaboration étroite avec les organisations locales, les autorités locales, les membres des différentes communautés et leurs dirigeants.

En outre, les populations seront informées de la mise en place d'espaces sécurisés pour mener les enquêtes et des mesures visant à assurer la confidentialité des informations recueillies pour obtenir leur consentement et les amener à parler en toute confiance.

### **✓ Avoir le consentement éclairé, volontaire et permanent des enquêtées :**

Ce principe repose sur la participation totalement volontaire et sur le fait que les participants doivent disposer de toutes les informations nécessaires sur la nature des enquêtes à mener et des utilisations prévues des données et résultats pour décider ou pas d'y participer. De même, ce consentement devrait être permanent et renouvelé durant toute la phase de l'enquête au cas contraire, le répondant doit disposer de toute la liberté de retrait du processus. Dans ce cas, les données déjà disposées sur lui ne seraient plus utilisées. Avant chaque début d'entretien, l'enquêteur ou l'enquêtrice a obligation de rappeler ce principe au répondant et de lire à haute voix l'entête qui figure sur le questionnaire qui le rappelle et si nécessaire le traduire langue locale du répondant si celui-ci ne comprend pas le français.

Ainsi, les équipes de recherche s'assureront que conformément au principe du consentement éclairé, toute personne qui donne son accord pour la collecte d'informations doit connaître et comprendre :

- L'identité et le rôle de chaque membre de l'équipe de recherche présent ;
- Le commanditaire de la recherche ;
- L'objectif et le contenu du projet et de l'exercice de collecte des données.
- L'utilisation prévue des informations recueillies ;

- La protection de la confidentialité des répondants
- Les attentes de l'équipe par rapport à l'implication du participant et le temps nécessaire pour le recueil des données ;
- Les risques et avantages que leur participation à ce processus implique.

Ce consentement éclairé et explicite est aussi valable pour l'utilisation du matériel d'enregistrement sonore, de prise d'images/photos et ou vidéo.

Pour les mineur/es impliqué(e)s dans ce projet, il sera impératif d'obtenir leur consentement éclairé, ainsi que celui de leurs parents ou tuteurs légaux. Ainsi, les mineures et leurs parents ou tuteurs seront également informés des risques liés à la diffusion des informations et les mesures de mitigation prévues, pour dissiper toute crainte.

En somme, il sera veillé au respect du principe du consentement éclairé à la fois volontaire et permanent afin de créer une relation de confiance et de mettre à l'aise les participants à la recherche. Des dispositions seront prises pour que ce consentement ne se fasse pas sous la pression et encore moins sous la contrainte.

✓ **Préserver la confidentialité des informations recueillies :**

Les équipes de recherche, sous la responsabilité des chercheurs pays, vont s'engager auprès des répondants à protéger la confidentialité de leurs identités et la sécurité des informations fournies. Il sera expliqué aux répondants que la confidentialité de leurs identités sera préservée mais également qu'ils veilleront à la respecter dans la collecte, le stockage et le dépouillement des données et la diffusion des résultats. Il s'agit de préserver l'anonymat des personnes interrogées en codifiant les réponses.

Sauf autorisation explicite des participants, il ne pourra pas être possible d'identifier les participants par le biais des informations divulguées. Les noms et identités véritables des participants et organisations seront protégés par l'utilisation de codes. L'explication de la méthode à adopter pour garantir cette confidentialité est essentielle pour établir une relation de confiance avec les répondants.

Par ailleurs, les équipes de recherche s'engageront formellement à n'utiliser les données recueillies que pour la finalité pour laquelle elles ont été collectées. De même, les deux pays disposent de lois sur la protection des données, ce qui constitue une responsabilité légale supplémentaire pour les membres des équipes de recherche. Le/La chercheur(e) pays, responsable des équipes de recherche dans son pays, devra s'informer des réglementations juridiques en rapport avec la protection des données en vigueur dans son pays.

En outre, des mesures de stockage pouvant assurer cette confidentialité des données et des identités des répondants seront prises.

✓ **Précautions à prendre pour l'administration des outils de collecte de données**

Quel que soit le sujet, les outils et techniques d'enquêtes qualitatives et quantitatives requièrent le respect d'un certain nombre de règles qui seront appliquées par les chercheurs et agents de collecte de données:

- Présenter les membres des équipes de recherche, leurs fonctions et les commanditaires des enquêtes ;
- Expliquer brièvement les objectifs de l'enquête et l'utilisation qui sera faite des informations recueillies ;
- Expliquer l'organisation matériel de l'enquête ;
- Pour chaque type de technique d'enquête, il faut expliquer ses principes ;

- Expliquer les types de questions qui pourront être posées ;
- Expliquer l'intérêt du matériel d'enregistrement utilisé ;
- Enregistrer l'intégralité des informations fournies par le répondant et arrêter à chaque fois qu'il le demande ;
- Recueillir et enregistrer les informations de la façon qui présente le minimum de risques pour les enquêtes, selon une méthode solide, fondée sur l'expérience et les bonnes pratiques actuelles;
- Veiller à ne pas donner l'impression que les équipes de recherche pourraient offrir quelque chose de matériel, par exemple de l'argent, en l'échange de leurs témoignages;
- Ne jamais supposer quoi que ce soit ;
- Ne jamais forcer les répondants à se souvenir de détails qui leur ont échappé ;
- Se comporter de manière à respecter et à donner confiance au répondant ;
- Donner constamment au répondant toute la possibilité de manifester ou de refuser son consentement, de répondre ou de ne pas répondre, de poser des questions, d'interrompre ou de poursuivre l'enquête ;
- Prendre en compte le contexte culturel, social, politique, religieux dans la formulation des questions ;
- Ne jamais critiquer, désapprouver, se montrer incrédule, y compris par le biais du langage corporel ou d'expressions faciales;
- Être flexible en ce qui concerne le temps alloué et écouter patiemment les réponses des répondants.

### **III. Mesures spécifiques de sécurité**

La sécurité et la sûreté de tous ceux qui participent à la collecte d'informations étant primordiales, les équipes y veilleront en permanence. Pour ce faire en plus des mesures préventives qui seront mises en œuvre, chaque équipe pays va souscrire à une police d'assurance risque pour tous les agents de collecte de données. Pour atténuer les risques de sécurité, les phases de test du questionnaire seront mises à profit pour identifier les menaces éventuelles pour les répondants et les enquêteurs afin de prendre des mesures correctives durant la phase d'enquête proprement dite. La coordination s'assurera également que le protocole soit bien maîtrisé mais aussi servira de manuel de référence sur le terrain. S'il le faut, des consentements écrits seront demandés à chaque équipe et la codification de chaque fiche d'enquête sera exigée et vérifiée par l'équipe de chercheur(e)s pays à la fin, pour préserver l'anonymat des participants.

Si les aspects éthiques sont quasiment les mêmes dans toutes les zones choisies, les risques en matière de sécurité diffèrent sensiblement selon les deux pays. Pour ce faire, les recommandations suivantes guideront l'esprit général visant à assurer la sécurité de l'équipe de collecte de données et aussi des personnes enquêtées. Il s'agira de:

- Définir des horaires de travail dans chaque pays qui prennent en compte les risques liés à la sécurité pour les agents de collecte de données et des répondants
- Approcher les administrations pour les impliquer dans la démarche en termes d'accueil ;
- Souscrire à une police d'assurance risque pour tous les agents de collecte
- Fournir aux agents de collecte des boîtes de pharmacie
- Organiser des missions de supervision et de contrôle sur le terrain pour veiller au respect des normes définies
- Savoir apprécier la question de sécurité par rapport à notre hygiène de vie ;
- Impliquer les communautés de base dans le processus de collecte ;

En plus, les consignes suivantes seront retenues :

- **Sécurité en ville et sur la route** : Pour cela il sera clairement signifié aux agents de collecte que lors de leurs missions sur le terrain, d'éviter d'avoir par devers eux des objets de valeur mais aussi d'éviter les déplacements solitaires la nuit. Il convient également de se prémunir contre les vols des documents d'identité et de voyage en gardant les originaux en lieu sûr et en n'emportant dans ses déplacements que des photocopies.
- **Sécurité la nuit**: Les équipes de collecte de données devront éviter absolument de rouler de nuit, et de partir tard s'il s'agit d'un long trajet.
- **Lien de la situation nationale avec le projet** : Il est souhaitable que les équipes de recherche soient accompagnées et présentées aux cibles identifiées par des personnes de la communauté et bien connues de la communauté. Cela nécessitera une mobilisation importante de ressources, mais ça sécurisera aussi bien les investigateurs que les populations. S'il y a des traducteurs à prendre pour les investigations, il serait préférable d'en prendre au sein de la communauté identifiée. Il est déconseillé aux équipes de recherche de se déplacer seuls. Elles doivent toujours rester en groupe ou en binôme.

#### **IV. Production et diffusion de brochures, d'articles, de rapports et restitution**

Il est prévu dans le cadre de ce projet de recherche-action, de produire non seulement des rapports et articles scientifiques mais également des brochures pour mieux communiquer sur la question et donner un support de travail aux comités de plaidoyer. Les résultats des enquêtes seront également restitués sur chaque site et seront soumis à la correction/validation par les populations ayant participé au projet. Dans ce cas, les chercheurs veilleront à pratiquer l'honnêteté et la transparence tout au long du processus de recherche. Ce principe implique d'analyser et de rendre compte des observations réalisées de manière précise et non biaisée et de présenter les résultats des enquêtes à tous les participants d'une manière qui soit conforme à la vérité.

Les chercheurs nationaux, d'abord, et la coordination, ensuite, devront également rester indépendants et impartiaux dans leurs analyses tant pour les articles, les brochures que les rapports. Ils doivent également obtenir le consentement éclairé des répondants et respecter la confidentialité des identités. Par ailleurs, sauf autorisation expresse de la coordination de la recherche les informations recueillies dans cette recherche ne pourront être utilisées que dans le cadre de ce projet. L'utilisation des données de la recherche devra aussi être conforme aux exigences de la convention de financement qui lie le CRDI et l'UGB.